



**Commission de l'autonomie de la  
personne et de la silver économie**

**4447 - Prévention de la dépendance**

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement  
en faveur d'actions dans le domaine des  
personnes âgées - Alsace Eureka Equilibre**

**Rapport n° CP/2015/391**

**Service gestionnaire :**

Secrétariat général du pôle aide à la personne

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association œuvrant dans le domaine des personnes âgées.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association figurant dans le tableau joint en annexe.

L'association ALSACE EUREKA EQUILIBRE se compose de professionnels, de bénévoles, d'administratifs, d'une équipe de développement, d'experts médicaux et d'animation. Elle organise des actions de prévention et des ateliers dans l'optique de renforcer le lien social et de préserver l'autonomie des personnes.

En 2014, l'association a mené à bien :

- Le PAC EUREKA : basé sur l'entretien des facultés cérébrales en petits groupes
- Le PEPS EUREKA : qui consiste à entretenir sa mémoire et ses fonctions cognitives
- Les "ateliers équilibrés" : proposent des activités de force, de souplesse, d'agilité permettant de marcher pied nu, de se relever et d'aller au sol
- 2 forums seniors : pour promouvoir les ateliers à Geispolsheim et Gundershoffen
- 4 réunions régionales dédiées aux animateurs, avec comme thématique l'organisation, le soutien et la formation
- l'évaluation des participants pour prendre en compte leurs souhaits

Pour 2015, l'association souhaite élargir son champ d'intervention à d'autres thématiques en direction des seniors : activité physique adaptée, nutrition, logement, sécurité et informatique.

Il est prévu 31 conférences débats et 108 ateliers sur l'ensemble du territoire alsacien.

Il est proposé une aide de 29 759,00 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
32049	65-6574-53	30 000,00 €	30 000,00 €	29 759,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*-décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 29 759 €, à l'association figurant au tableau annexé à la présente délibération.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY